

L'ETINCELLE DU CHABAT

Allumage :

* 20H20

* Heure d'Entrée
de Chabat pour
les fidèles du
Centre Rachi

Sortie :

22H10

Emor / אמור

Vendredi 6 mai 2011 - 2 Iyar 5771 - 17ème jour du Omer

Vendredi : Min'ha : 19H30 /

Samedi : Cha'harit : 9H00 / Cours de Torah : 19H35 / Min'ha : 20H35

La Paracha de Emor est assez évocatrice de la notion de célébration et de fête puisqu'on y trouve rapportées les trois fêtes de pèlerinage que sont Pessa'h Chavouot et Souccot, avec toutes les Mitsvot qui les concernent. De même, la Torah parle aussi de Roch Hachana et Kippour.

Mais, après avoir annoncé le sujet des fêtes par le verset : « Voici les fêtes de l'Eternel que vous invoquerez en tant qu'appellations saintes, ce sont elles mes fêtes » (Lév. 23 :1), la Torah fait curieusement une brève digression pour parler du Chabat : « Pendant six jours, le travail sera fait, et le septième jour est un Chabat des Chabat, vous n'y ferez aucun travail... ». C'est seulement après que la Torah revient pour détailler les différentes fêtes du calendrier.

Le Gaon de Vilna fait remarquer que l'on peut dire qu'en fait, ce verset évoquant apparemment le Chabat, traite en réalité des fêtes. C'est que les six jours où le travail peut être fait correspondent aux jours de fêtes. En effet, d'après la Torah, la fête de Pessa'h comporte un jour de Yom Tov (fête) au début et un autre à la fin, ce qui fait deux. Il en est de même pour Souccot, ce qui fait quatre. Si on ajoute le Yom Tov de Chavouot et celui de Roch Hachana, cela fait un total de six. Ces six jours de fêtes, « le travail sera fait », cela fait allusion au travail de la cuisine, puisque l'on peut cuisiner pendant ces jours de fêtes. Mais, « le septième jour », allusion à Kippour, « vous n'y ferez aucun travail », car même la cuisine est interdite.

Ainsi, la Torah fait là aussi allusion aux jours de fêtes. Seulement, cela n'est qu'une allusion qui permet de rattacher le verset à son contexte. Mais, d'après le sens simple, la Torah évoque le Chabat à son sens littéral. On peut donc reposer la question. Pourquoi la Torah traite du Chabat alors qu'elle a annoncé le thème des fêtes ?

Le Rav Yéhouda Arié Leib de Gour, dans son livre « Sefat Emet », propose de l'expliquer à la lueur d'un verset du Prophète Jérémie : « Que le Sage ne se vante pas de sa sagesse, que le riche ne se vante pas de sa richesse, et que le puissant ne se vante pas de sa puissance. Car, seulement sur cela l'homme peut se louer, sur le fait de Me connaître ».

Le verset établit bien que les trois sources qui peuvent être une source d'orgueil et qui sont la sagesse, la richesse et la force, ne doivent pas mener l'homme à la fierté. Car l'homme ne peut être fier que d'une seule chose, que de la connaissance de D.ieu et de sa progression spirituelle. Seul un homme qui reconnaît que sa sagesse, sa richesse et sa force lui viennent de Dieu et qui les utilise dans le but de servir Dieu, peut en être fier.

On peut constater que ces trois aspects correspondent aux trois fêtes de pèlerinage. A Chavouot, on a reçu la Torah, la Sagesse divine. Il est donc temps de reconnaître que la Sagesse revient à D.ieu et ne doit pas mener à l'orgueil. La Sagesse est un don de D.ieu et doit être utilisée pour Le servir.

A Pessa'h, D.ieu nous a fait sortir d'Egypte d'une Main Puissante et d'un Bras étendu. L'Egypte était un pays où aucun esclave ne pouvait fuir. Et pourtant, D.ieu, dans Sa Toute Puissance, a libéré six cent mille Hébreux sans compter les femmes et les enfants. C'est le moment de reconnaître que la puissance et la force reviennent à D.ieu et que l'homme ne doit pas s'en vanter.

Enfin, Souccot est la fête de l'engrangement. C'est le moment où on engrange la récolte et où l'on peut observer sa richesse. Alors, l'homme risquerait d'en éprouver de l'orgueil. Pour déjouer ce piège, la Torah ordonne à l'homme de sortir et d'habiter dans des cabanes,



Centre Communautaire Rachi, 21 bis, Avenue Sainte Marie 94160 Saint-Mandé

Site Internet : letincelle-centrerachi.com / pour recevoir l'Etincelle, faire la demande : letincelle-sm@wanadoo.fr / Tel : 01.53.66.31.15

comme des pauvres. La richesse ne doit pas mener l'homme à l'orgueil.

Seulement, si les trois fêtes symbolisent le début du verset : « *Que le Sage ne se vante pas de sa sagesse, que le riche ne se vante pas de sa richesse, et que le puissant ne se vante pas de sa puissance* », la deuxième partie du verset, le fait que l'homme doive en revanche être fier de sa connaissance de Dieu, est représentée par le jour du **Chabat**.

« *Car six jours D.ieu a créé le ciel et la terre, et le septième jour, il a cessé tout travail* » (Ex. 20 : 11). Le **Chabat** est le jour qui mène l'homme à la foi en D.ieu et à la connaissance de D.ieu, que l'Eternel est le Seul Créateur et qu'Il a créé un monde à partir du néant. C'est cette notion là qui est la plus importante et qui doit orienter l'optique de l'homme quant à sa relation vis-à-vis de l'argent, de la sagesse et de la force, qui doivent être canalisés vers le Service de D.ieu et sa Connaissance. C'est pour cela que la notion du **Chabat** a bel et bien sa place en introduction aux fêtes. C'est que le **Chabat**, message de connaissance de D.ieu, est la seule valeur dont l'homme peut être fier.

A un autre niveau, l'**Admour** de Sokhtchov (auteur du **Chem Michmouel**) explique que le judaïsme est orienté autour de trois pôles. D'une part, la vie spirituelle, de l'autre la vie matérielle qui

doit aussi être sanctifiée et canalisée pour le bien. Et enfin la vie familiale, et particulièrement l'éducation des enfants se traduisant par la transmission des valeurs de l'esprit et de la matière sublimée à ses descendants.

Ces trois pôles sont symbolisés par les trois fêtes. A **Chavouot**, la **Torah** a été donnée. Il s'agit de l'établissement de la spiritualité. A **Souccot**, la fête de l'engrangement, c'est la matière et l'opulence matérielle qui est au premier plan. C'est l'occasion d'éduquer le Juif par rapport à sa relation avec la matière. Et **Pessa'h**, c'est la fête de la transmission aux enfants, c'est le thème de l'éducation qui est mis en avant. Les trois fêtes se concentrent donc autour des trois axes du judaïsme.

Mais la **Torah** introduit tout cela avec la **Mitsva** du **Chabat**. Car, le **Chabat** concentre en lui ces trois axes et constitue une bonne introduction aux trois fêtes.

L'aspect spirituel du **Chabat** est concrétisé par l'allumage des bougies. La lumière symbolise bien l'esprit dans la tradition. L'aspect matériel est caractérisé par les pains de **Chabat** et les trois repas. Enfin, nos Sages enseignent qu'il est une **Mitsva** que le couple se retrouve le **Chabat** en vue de la procréation. Il s'agit là de l'aspect familial orienté plus particulièrement sur la formation de la descendance.

L'histoire de la semaine

Le Rabbi dans le sac...

Le long de la route, un beau vignoble était ses grappes dorées par le soleil. Pour les passants assoiffés, la tentation était grande. Ils y cédaient. Selon leur nature, les uns se servaient avec discrétion, les autres s'abandonnaient sans retenue à leur convoitise. Le résultat fut celui qu'on pouvait prévoir : très vite, il ne resta sur les vignes qu'à peine assez de raisins pour faire le vin. Mais comme ce manège reprenait chaque jour de plus belle, les grappes diminuèrent encore au point que celles qui avaient échappé jusqu'alors au saccage, étaient désormais en quantité si réduite qu'elles n'auraient plus suffi qu'à faire des raisins secs. Le gardien finit par s'en émouvoir. Il fallait qu'il mette un terme à cet état de choses. Il est vrai qu'il ne restait plus beaucoup de grappes à voler, mais il se mit en tête, un peu tard, d'administrer à celui qu'il prendrait en flagrant délit, une leçon dont il se souviendrait. Il se dissimula derrière un buisson et attendit. Comme cela arrive souvent, les vrais coupables, prudents et précautionneux, se gardèrent bien de tomber dans le piège. Ce fut un innocent, et l'un de ceux pour qui voler, constituait une action inconcevable qui paya pour eux. Voici ce qui arriva.

Le grand Sage Rabbi Tarfon se promenait le long de la route en cet après-midi ensoleillé. Il avait marché longtemps et commença à se sentir un peu fatigué. Le bas-côté couvert d'herbe tendre lui donna l'idée de s'arrêter pour se reposer. Un arbre lui offrait la fraîcheur de son ombre, il s'y assit. Se rejetant en arrière et levant les yeux, il aperçut une grappe magnifique qui se balançait mollement juste au-dessus de sa tête. La chaleur et la soif aidant, il eut envie d'y goûter. Hâtons-nous de préciser que dans le cas de notre Rabbi, à l'exclusion, de tous les autres, cette envie n'avait rien que de très légitime et ne pouvait poser aucun problème de conscience c'est que le vignoble, comme plusieurs autres dans le pays, appartenait tout bonnement à Rabbi Tarfon même. Ce dernier était, en effet, fort riche. Il tendit donc le bras et cueillit la belle grappe. Non seulement, il n'eut pas le temps de porter le premier grain à ses lèvres, mais même de dire la bénédiction.

Une poigne de fer s'était saisie de sa main, tandis qu'une voix d'homme irrité lui criait : « C'est donc toi, malin ! Tu trouves tout à fait normal de dépouiller un homme de ce qui lui appartient, n'est-ce pas ? Je m'en vais te donner la leçon que tu mérites ! Allez, ouste, dans le sac ! » Et avant que Rabbi Tarfon pût protester, s'expliquer, se faire reconnaître, il se trouva, en un clin d'oeil et sans savoir comment, projeté dans un sac que le gardien avait préparé à

cet effet. Prestement, celui-ci en attacha l'ouverture, jeta son ballot sur l'épaule et s'en fut. Incapable de mouvement, étouffant, cahotant, Rabbi Tarfon se demandait où l'homme pouvait bien l'emporter ainsi. Il ne fut pas long à le savoir, car bientôt, il entendit avec effroi un coassement de grenouilles. Le gardien et son fardeau étaient arrivés au bord de la rivière. La situation devenait dramatique. Allait-il le jeter tout simplement dans l'eau ? Non ! Ce n'était pas possible que l'homme nourrit un si noir dessein ! Mais à supposer qu'il le fit ... C'était alors à coup sûr pour Rabbi Tarfon la mort atroce par noyade. Le gardien, encore qu'il pensât à la baignade forcée, n'avait probablement pas la sinistre intention de provoquer la mort du coupable présumé. Il n'en reste pas moins que, dans sa colère, il oublia de dénouer le cordon qui fermait le sac, enlevant ainsi à sa victime toute chance de s'en tirer. Il était sur le point de jeter son fardeau dans la rivière quand il entendit une voix d'homme qui disait : « Malheur à toi, Tarfon, connaître une fin si misérable, et pas un ami pour te porter secours ! » Le gardien n'était pas un homme instruit.

Néanmoins, il avait entendu le nom de Rabbi Tarfon et, de plus, il savait, sans l'avoir jamais rencontré, qu'il était rien moins que le propriétaire du vignoble. « Juste ciel ! » Se dit-il. « Est-il possible que je me sois trompé si grossièrement, et aurais-je fait subir un tel traitement à Rabbi Tarfon lui-même ? » Il s'empessa d'ouvrir le sac et aida l'illustre érudit à s'en dégager. Ce dernier, tout courbatu par la position inconfortable où il s'était trouvé si longtemps, avait de la peine à se remettre sur ses jambes. Le gardien, lui, tout confus, bredouillait des excuses : « Digne Rabbi, je vous supplie de me pardonner. Comment pouvais-je penser un seul instant que ce fût vous ?

Laissez-moi épousseter un peu vos vêtements et vous aider à rentrer chez vous ! » Quiconque à la place de Rabbi Tarfon aurait été tout à la joie d'échapper de justesse à une mort si absurde. Mais ce dernier pensait aux paroles salvatrices qu'il venait de proférer. Le scrupule le tourmentait, et déjà, il se les reprochait : « Ce n'était pas juste », se disait-il à part soi, « d'user de mon nom (c'est-à-dire de ma position d'érudit) en vue de sauver ma vie. C'est là un acte de vanité qui s'oppose aux paroles des Sages selon lesquelles aucun homme ne doit faire usage de la Torah comme d'une meule dont on se sert pour moudre ». Pour le reste de ses jours, le Rabbi consciencieux regretta son action.

Le Rav 'Haïm Chimon Pinto aurait-il sauvé Khadafi ?

Le Rav d'Ashdod, dans l'allocution qu'il a prononcée à Kiriati Malahi lors du chabbat Hagadol d'avant pessah, a révélé qu'il avait envoyé il y a 25 ans au dirigeant libyen Muammar Khadafi une « Kamia », une amulette de protection, qui l'aurait sauvé en 1986.



Durant son discours, le **Rav Pinto** a souligné la force que procure le respect des **Mitsvot** et a révélé qu'il portait toujours un bout d'**Afikomen** sur lui. Il a raconté ensuite qu'il y a 25 ans un représentant libyen lui

avait demandé un talisman de réussite et de protection à transmettre au dirigeant libyen. Le **Rav** lui répondit qu'il ne faisait jamais d'amulettes mais qu'il transmettait sa bénédiction, « et si **Hachem** le veut, Il la tiendra ». Le représentant libyen insista pour qu'il lui donne une **Ségoula** et le **Rav** lui prépara alors une sorte de **Kamia** faite d'**Afikomen**, d'**Etrog** de **Souccot**, et de restes d'huile de la **'Hanoukia**. Le messenger fit envoyer le talisman en Lybie pour analyse. Le **Rav** dut même en révéler le contenu aux services de sécurité.

A cette époque, les États-Unis avaient lancé une offensive contre la Libye, en réponse à l'attaque du club à Berlin qui a tué deux soldats américains. **Rabbi Pinto** a noté que Kadhafi a fui son domicile quelques moments avant le bombardement de sa maison, et ses disciples ont dit après le **Dvar Torah** que certainement le **Kamia** du **Rav** l'avait sauvé.

LE MAIRE DE PARIS REND HOMMAGE A ILAN HALIMI.



Le maire de Paris a baptisé lundi un jardin du XIIe du nom du jeune juif de 23 ans torturé à mort en janvier 2006. Les proches d'Ilan Halimi étaient présents.

Quelques mots prononcés rapidement, préparés à l'avance sur un bout de papier pour éviter les sanglots. Entourée de ses proches et de plusieurs personnalités, dont le chanteur Enrico Macias, Ruth Halimi, la mère

d'Ilan, remercie chaleureusement mais sans s'attarder.

Devant près de 200 personnes, dont de nombreux représentants de la communauté juive, Bertrand Delanoë dévoile la plaque rendant hommage à Ilan Halimi, torturé à mort à 23 ans par le "gang des barbares". On peut y lire : "Jeune du XIIe arrondissement victime de l'antisémitisme". Le choix du jardin, un paisible espace verdoyant situé rue de Fécamp (XIIe), où poussent des cyprès et des arbres de Judée, n'est pas neutre. Le jeune homme, enfant du quartier, venait y jouer lorsqu'il était enfant. "Il était important qu'un lieu où des gens passeraient chaque jour porte son nom, a simplement commenté Ruth Halimi. Je suis contente que ce soit un jardin car en hébreu, Ilan signifie arbre." A travers l'hommage, la Ville concrétise ainsi une promesse faite et votée à l'unanimité en conseil de Paris en janvier 2010. "Je voudrais que l'installation du nom d'Ilan Halimi soit un moment de vérité, de détermination et un hymne à la vie, a lancé Bertrand Delanoë. Lorsque le motif crapuleux s'associe à des préjugés antisémites, nous sommes à nouveau dans la barbarie, dans l'assassinat, dans le crime contre l'humanité."



Est-il permis d'effacer un fichier informatique sur lequel est écrit le nom de Dieu ? (comme un Siddour sur iPhone par exemple)

Nous devons tout d'abord clarifier s'il est permis de fermer une fenêtre sur l'ordinateur dans laquelle apparaît le nom d'**Hachem**, car apparemment en fermant la fenêtre ou en éteignant l'ordinateur le nom d'**Hachem** est effacé, hors le **Rambam** nous enseigne (Yéssodei Hatora parag 6) : Quiconque efface l'un des noms d'**Hachem**, transgresse l'interdit de la **Torah** de « et vous éradiquez leur nom de cet endroit, et vous n'en ferez pas ainsi à **Hachem** votre Dieu ». Et c'est ainsi que tranche **Rabbi Yossef Karo** notre maître dans le Choulh'ann 'Arouh' Yoré Dé'a chap 176. Nous devons aussi nous poser la question s'il est permis d'effacer une bande audio sur laquelle est enregistrée la prononciation du nom d'**Hachem**?

J'ai traité de cette question dans mon livre **Yéh'avé Da'at** (volume 4 chapitre 50), et après avoir apporté les paroles du **Rambam**, j'ai conclu qu'il semble que : du fait qu'il n'y a pas de forme de lettre sur une bande-son, mais juste des ondes audio qui sont inscrites sur la bande, pour cette raison il n'y a lieu d'interdire d'effacer une telle bande audio.

Selon ce qui est dit dans le **Talmud**, traité de **Guittin** (page 19 au verso) un **Guet** (acte de divorce religieux) qui a été écrit avec du « **Mei Milin** » (qui est une encre qui devient invisible après un certain temps et ne peut être vu seulement si l'on passe dessus de l'eau extraite de la peau de la grenade) n'est pas valide bien qu'il y ait un moyen pour faire réapparaître ce qui y est écrit. Malgré tout du fait que cela soit invisible sur le moment on ne peut considérer ceci comme une écriture, et il en est de même concernant le nom d'**Hachem** écrit de la sorte : il n'y aura pas d'interdiction d'effacer le nom d'**Hachem** écrit avec cette encre invisible en versant de l'encre ou autre à cet endroit.

Cependant il reste à savoir : en est-il de même pour le cas du fichier informatique dans lequel est écrit le nom d'**Hachem**, ou tout simplement si l'on a écrit le nom d'**Hachem** en 4 lettres sur son PC, est-il permis de l'effacer ? En effet le **Rav** n'a autorisé que par le fait que le nom d'**Hachem** ne soit pas visible, hors, sur le PC il est bel et bien visible et il y a peut-être lieu d'interdire ?

Conclusion : Il y a donc lieu de permettre d'effacer le fichier ou le nom d'**Hachem** est écrit par moyen informatique bien que le nom d'**Hachem** soit visible, et ce, bien qu'il existe une divergence d'opinions parmi les décisionnaires.

En effet, l'écriture informatique étant uniquement virtuelle, la sainteté du Saint Nom ne peut reposer, et il semble évident que selon tous les avis il n'y a là aucune sainteté.

D'après la **Halakha** il sera donc permis d'effacer ou de fermer un fichier dans lequel apparaît le nom de Dieu.

Rav Ovadia Yossef.

Les Chapitres des Pères

Chapite 2 Michna 2 :

Rabban Gamiliel, fils de Rabbi Yehouda le Prince : disait : « l'étude de la Torah est bonne accompagnée d'une vie sociale car l'effort investi dans les deux fait oublier la faute. Et toute Torah qui n'est pas accompagnée d'un métier finira par être abandonnée et conduira à la faute. Tous ceux qui travaillent pour le bien de la communauté doivent le faire dans un but désintéressé car le mérite de leurs pères les aide et leur intégrité durera toujours. Quant à vous, Je vous attribue une grande récompense comme si vous l'aviez fait ».

Chapitre 2 Michna 3 :

Soyez prudents avec les hommes au pouvoir car ils ne rapprochent un homme que pour leurs propres besoins. Ils paraissent ses amis lorsque cela leur convient mais ne le défendent pas dans son malheur.

Chapitre 2 Michna 5 :

Hillel disait : « Ne te sépare pas de la communauté. N'aie pas confiance en toi-même jusqu'au jour de ta mort. Ne juge pas ton ami avant d'être à sa place. Ne dis pas quelque chose qui ne peut être entendu car cela finira par être entendu. Ne dis pas : 'Quand je serai libre, j'étudierai' car peut-être ne seras-tu pas libre. »

Guérir par les plantes...

Le cumin :

Le cumin est un puissant tonique du système digestif ; excellent contre les maux de ventre, les gazs, les brûlures d'estomac, et les tachycardies ou autres troubles cardiaques d'origine digestive. On a l'habitude de donner aux bébés du thé au cumin, quelques graines dans un biberon, pour calmer leurs coliques. Le cumin est bénéfique au foie et à la vésicule biliaire ; il était considéré par les médecins grecs de l'Antiquité comme un remède de choix de tous les maux et dérangements d'estomac. Le cumin est galactogène : il augmente la sécrétion de lait chez la nourrice.

Il possède également d'importantes propriétés hémostatiques ; la Michna conseille le cumin en poudre pour juguler les hémorragies des bébés après la Brit Mila (Traité Chabat 133 ; 1), de même le Talmud en parle comme un remède des règles trop abondantes.

Enfin, le cumin mis à macérer dans de l'eau vinaigrée est un révulsif très efficace, à l'utiliser dans les cas d'évanouissement, arrêt respiratoire ou étouffement : faire respirer les vapeurs de ce mélange ou en frotter les tempes et le visage ou encore faire boire à petites gorgées.

Le cumin, utilisé comme épice, a pour bénédiction : « Chéacol Niya Bidvaro ».

*Le Kidouch de ce Chabat est offert
par Yits'hak Bensimon
Léilouy Nichmat Aviv :
Yaacou Bensimon*

La blague de la semaine

Maurice demande à Jacob :

- Laïstor, mais si tu devais choisir, tu préférerais avoir la maladie d'Alzheimer ou de Parkinson?

Jacob lui répond : « Je sais pas, tu préfères quoi toi ? »

- Moi je préfère Parkinson, parce qu'il vaut mieux renverser une goutte de Boukha que d'oublier de la boire !

L'Étincelle de ce Chabat est dédiée à

OVADIA BEN CHALOM

Qu'Hachem lui accorde une prompte et parfaite guérison! Amen.

Veillez à ne pas emporter l'Étincelle pendant Chabat.

